

/// Appel
à CANDIDATURE
EXPOSITIONS ARTISTES
EP PLASTICIENS



1// CONTEXTE

La ville d'Ajaccio porte une attention particulière au développement de l'accès à la culture pour tous. Soucieuse d'impliquer tous les publics, la direction de la culture élabore également des actions de médiation pour les plus jeunes, en lien avec sa politique en faveur des arts plastiques.

C'est dans ce contexte qu'une exposition sera réalisée en partenariat avec le Réseau Canopé académie de Corse et coordonnée par l'artiste Isabelle Istria, en collaboration avec les élèves de la spécialité « histoire des arts » de la classe de première du lycée Fesch. Les élèves seront les jeunes commanditaires et organiseront l'ensemble de l'exposition.

2// LE PROJET

La résidence de création invite l'artiste sélectionné à concevoir une ou plusieurs œuvres en lien avec la thématique choisie par les jeunes commanditaires de la section « histoire des arts » du lycée Fesch et les partenaires.

Le but de ce projet est d'organiser une exposition originale et singulière accessible à tous. Pour autant la qualité artistique ne sera pas négligée.

Suite à une résidence de création prévue du vendredi 1^{er} octobre au mardi 30 novembre 2021, le travail sera présenté lors d'une exposition à l'Espace Diamant durant 3 semaines.

L'exposition finale est prévue du mardi 5 au vendredi 29 avril 2022.

L'intention artistique proposée par l'artiste sélectionné sera orientée par les jeunes commanditaires. Ainsi, durant les 2 mois de résidence les élèves rencontreront l'artiste 6 fois au maximum.

Objectifs :

- > Concevoir des œuvres en lien avec les orientations des jeunes commanditaires.
- > Intéresser le plus grand nombre à l'art
- > Renforcer la notoriété culturelle de la Ville d'Ajaccio au sein du territoire
- > Rencontrer et échanger avec différents publics

Critères de sélection :

- > Le projet doit répondre aux objectifs cités précédemment
- > Dossier artistique comprendra des éléments utiles à la compréhension de son parcours et de sa démarche artistique
- > Qualité et originalité de la démarche : les propositions seront étudiées en fonction de la qualité artistique et la faisabilité du projet.

3 // MODALITÉS DE RÉSIDENCE ET D'EXPOSITION

Une convention sera établie entre l'artiste sélectionné et la Ville d'Ajaccio avant le début de la résidence, spécifiant les engagements de chacun.

Période

2 mois – octobre / novembre 2021 : vendredi 1er octobre au mardi 30 novembre

Exposition en avril 2022 : mardi 5 au vendredi 29 avril 2022

L'artiste devra être présent au montage et démontage de l'exposition.

Lieu de création et d'hébergement

L'atelier de résidence de création et de recherche est situé dans un petit immeuble au cœur de la ville et est mis à disposition à titre gracieux.

D'une superficie d'environ 100m² sur deux niveaux, il dispose de toutes les commodités nécessaires pour y séjourner et travailler dans des conditions optimales.

L'espace de travail est situé en mezzanine et l'espace à vivre qui comprend un couchage, une petite cuisine ouverte et une salle de bain sont au rez-de-chaussée. Il dispose également d'un accès à Internet.

Rémunération

L'artiste percevra une bourse de 5000€ incluant :

- Les honoraires
- Les frais relatifs à la production (frais de matériel)
- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements durant la résidence, etc.)

Profil du candidat

- Tout artiste engagé dans une démarche professionnelle de création (étudiant ou jeune diplômé)
- L'artiste doit être en mesure de se déplacer avec son véhicule.
- Il devra disposer d'une assurance responsabilité civile.
- Dans le cas d'un artiste de nationalité étrangère, la personne devra être titulaire d'une carte de séjour.
- L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (ex : Maison des artistes sécurité sociale) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture. L'artiste devra être en règle avec les services fiscaux et sociaux.
- L'artiste devra être autonome dans sa production. Il pourra être soutenu ponctuellement par les agents des services techniques de la Ville.

Communication

Les partenaires du projet s'engagent à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication.



Date limite de dépôt du dossier : mercredi 25 août 2021
Par mail uniquement : m.deperetti@ville-ajaccio.fr

Nous attendons des propositions originales qui constitueront une collection audacieuse et résolument contemporaine !

Pour tous renseignements

Direction de la culture de la ville d'Ajaccio
20 rue Forcioli Conti, 20 000 Ajaccio

m.deperetti@ville-ajaccio.fr

04 95 50 40 89 // 06 69 42 56 09

